

LISTE ET COMPOSITION DES COMITES DE LA GOUVERNANCE

- Mai 2020 -

1. Le Comité d'attribution, de suivi et de contrôle des aides accordées aux bénéficiaires personnes physiques (CPP)

L'objectif principal du CPP est d'apporter une aide aux bénéficiaires afin de pallier à certaines difficultés sur la base d'évaluation de travailleurs sociaux. Le CPP intervient pour financer des techniques et/ou matériels de compensation du handicap visuel, cependant, toute demande à caractère social et justifiée par une évaluation d'un travailleur social peut être étudiée.

Il est composé de :

- 3 administrateurs ;
- 2 salariés de l'Association (le directeur des missions sociales et un autre professionnel).

Concernant le second salarié, il sera réalisé annuellement un appel à candidature parmi l'ensemble des salariés de l'Association afin de compléter le comité. Cet appel à candidature sera réalisé par le Président du Comité et transmis aux salariés par le service des ressources humaines. Cette mission temporaire ne sera pas rémunérée et ne pourra être acceptée qu'avec l'accord du n+1 (charge de travail supplémentaire). Un avenant de travail, indiquant la durée de cette mission sera signé par le salarié, cet avenant intégrera un article sur la confidentialité des informations et les situations de conflits d'intérêts.

Il est accompagné dans ses travaux d'invités permanents :

- o Un travailleur social qui instruit les dossiers et les présente au Comité. Son avis est consultatif.
- o Le responsable du secrétariat général qui est chargé du suivi des dossiers après leur acceptation par le conseil d'administration.

Le Comité se réunit tous les mois.

2. Le Comité d'attribution, de suivi et de contrôle des aides accordées aux bénéficiaires personnes morales (CPMo)

Le Comité se réunit tous les mois.

Il est composé de :

- 3 administrateurs dont le Trésorier ;
- Du Directeur des missions sociales
- Du Directeur administratif et financier ;
- D'un membre qualifié

Il est accompagné dans ses travaux d'invités permanents :

- o Le chargé de contrôle associatif qui instruit les dossiers et les présente au Comité. Son avis est consultatif.
- o Le juriste de l'Association, afin de s'assurer de la conformité des demandes avec les impératifs liés à notre statut associatif. Son avis est consultatif.

3. Le Comité des Libéralités

Récemment renommé Comité des Libéralités, il s'agit de l'ancien Comité des legs. Il étudie l'ensemble des dossiers de libéralités reçus par l'UNADEV et assure leur suivi jusqu'à la clôture définitive de la succession et/ou la vente des biens immobiliers issus de ces successions. Il apporte au conseil d'administration une expertise juridique, fiscale et immobilière sur ces dossiers.

- 2 Administrateurs ;
- 1 Membre qualifié du comité ;

Il est accompagné dans ses travaux d'invités permanents :

- o Le juriste de l'Association, chargé qui traite les dossiers et les présente au Comité. Son avis est consultatif.
- o Le chargé de relation testateurs et grands donateurs. Son avis est consultatif.

Le Comité se réunit trois à quatre fois par an. L'évolution de la réglementation comptable au 1^{er} janvier 2020, va avoir un impact sur le travail du Comité notamment sur le suivi des dépenses liées aux successions.

4. Le Comité de Pilotage du Plan de Maîtrise des Risques (COPIL PMR)

Le plan de maîtrise des risques permet de recenser les risques majeurs d'une organisation et de les présenter de façon synthétique sous une forme hiérarchisée. C'est un essentiel outil de pilotage interne de l'Association. Le COPIL PMR est donc l'organe interne en charge d'accompagner le conseil d'administration dans le pilotage de l'Association. Il fait évoluer le plan de maîtrise des risques en fonction des événements internes de l'Association, approuve les procédures et s'assure de leur effectivité.

Le Comité est actuellement composé :

- 2 administrateurs membres du bureau dont le Président
- Le Directeur général
- Le DRH
- Le juriste

Il est épaulé dans sa tâche par un invité permanent, le chargé de contrôle interne.

Le Comité communique au moins une fois par an à l'ensemble des salariés l'avancement du Plan de Maîtrise des Risques. Il se réunit trimestriellement. L'approbation des procédures est faite de manière continue en fonction des besoins. Le Conseil d'administration est informé des nouvelles procédures adoptées et des modifications apportées aux procédures existantes.

Cartographie des risques

Dans le cadre de la cartographie des risques approuvée par le Conseil d'administration du 24 janvier 2017, où les 33 risques (stratégiques, opérationnels et financiers) majeurs inhérents à l'activité de l'association ont été catégorisés en fonction de leur niveau d'impact et de maîtrise actuelle, le Comité a élaboré un plan de 85 actions visant à augmenter la maîtrise de ces risques.

La prochaine évaluation du plan d'action est en cours en vue de la réunion du prochain Copil PMR fixée au 17 décembre 2019.

Manuel des procédures

Dans le cadre du risque opérationnel lié à la perte de personnes clés, l'action « documentation des procédures et modes opératoires » est déléguée par le Président au COPIL PMR en ce qui concerne les procédures relatives aux salariés. Le COPIL PMR centralise néanmoins l'ensemble des procédures diffusées au sein du manuel des procédures de l'UNADEV.

5. Le Comité financier

Le Comité financier a pour objet de revoir le budget en vue de le présenter au Conseil d'administration en fin d'année. Il doit réaliser des arbitrages entre les demandes des services et les objectifs annuels de l'Association. Il est également chargé d'assurer le suivi de l'exécution du budget tout au long de l'année, afin de proposer des orientations en cours d'année au conseil d'administration.

Il est composé :

- De tous les membres du Bureau,
- Du Directeur Général
- Du Directeur Administratif et Financier.

Il se réunit une à deux fois par an.

6. Le Comité de gestion de l'EHPAD Louis BRAILLE de Vayres

Le Comité traite des questions juridiques, opérationnelles et budgétaires relatives à l'EHPAD qui appartient à l'UNADEV. Il est financé par le conseil général et l'ARS et a une identité propre. L'UNADEV soutient financièrement le développement des aménagements du bâtiment et les gros travaux d'adaptation à la déficience visuelle. Il est composé :

- Du Président l'UNADEV ;
- Du Trésorier de l'UNADEV ;
- De 2 ou 3 administrateurs ;
- Du médecin référent de l'EHPAD ;
- Du Directeur général de l'UNADEV ;
- Du Directeur administratif et Financier de l'UNADEV ;
- Du Directeur général de l'EHPAD ;
- L'attachée de Direction de l'EHPAD.

Le Comité se réunit deux à trois fois par an.

7. Le Comité d'accessibilité

Ce Comité est composé de 4 administrateurs.

Le Comité ne s'est pas réuni mais des déficients visuels, soutenus par l'UNADEV, sont de plus en plus présents dans les Commissions d'accessibilité.

Il serait intéressant d'ajouter un salarié référent pour coordonner ce comité et recenser les initiatives en cours et le plan d'action.

8. Le Comité de suivi du Projet Associatif

Ce Comité est composé :

- De 5 administrateurs dont le président ;
- De 3 salariés dont le directeur général ;
- De 2 personnes qualifiées.

Il ne s'est pas réuni en 2018, ni en 2019. Il est prévu de réactiver ce comité dès 2020 avec un suivi annuel.

9. La Commission de contrôle avant diffusion des appels d'offres

Cette Commission a pour objectif de contrôler en amont de l'envoi d'un appel d'offres que toutes les conditions sont réunies pour que l'appel d'offres soit réalisé selon les procédures internes. Cette Commission a vocation d'assurer un contrôle de la bonne réalisation de l'appel d'offres après sa réalisation.

Elle se réunit en amont du lancement d'un appel d'offres.

Elle est composée de :

- 3 administrateurs ;
- 1 salarié (le juriste de l'Association).

La commission est épaulée dans sa tâche par un invité permanent, le chargé de contrôle interne, qui accompagne les rédacteurs des appels d'offres.

Il est important de préciser que les membres de cette Commission reçoivent une sensibilisation à la réalisation des appels d'offres et à la prévention des conflits d'intérêts. D'autres comités internes liés aux appels d'offres existent en parallèle – voir note annexe sur la procédure d'appels d'offres.